

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 DÉCEMBRE 2020

COMPTE RENDU DE SÉANCE

L'an deux mille vingt, le vingt et un du mois de décembre à 17 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de PORTO-VECCHIO, régulièrement convoqué le 11 décembre 2020 s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe ANGELINI, Maire.

Etaient présents : Jean-Christophe ANGELINI ; Michel GIRASCHI ; Emmanuelle GIRASCHI ; Pierre-Olivier MILANINI ; Dumenica VERDONI ; Jacky AGOSTINI ; Nathalie APOSTOLATOS ; Jean-Claude TAFANI ; Véronique FILIPPI ; Gérard CESARI ; Marie-Luce SAULI ; Didier LORENZINI ; Nathalie MAISETTI ; Vincent GAMBINI ; Grégory SUSINI ; Joseph TAFANI ; Georges MELA ; Florence VALLI.

Absents : Janine ZANNINI ; Paule COLONNA CESARI ; Jeanne STROMBONI ; Marie-Antoinette FERRACCI ; Claire ROCCA SERRA ; Stéphane CASTELLI ; Nathalie CASTELLI ; Antoine LASTRAJOLI ; Santina FERRACCI ; Petru VESPERINI ; Ange Paul VACCA ; Marie-Antoinette CUCCHI ; Christiane REVEST ; Camille de ROCCA SERRA ; Etienne CESARI.

Avaient donné procuration : Janine ZANNINI à Nathalie MAISETTI ; Paule COLONNA CESARI à Jacky AGOSTINI ; Jeanne STROMBONI à Michel GIRASCHI ; Marie-Antoinette FERRACCI à Didier LORENZINI ; Claire ROCCA SERRA à Marie-Luce SAULI ; Stéphane CASTELLI à Nathalie APOSTOLATOS ; Nathalie CASTELLI à Jean-Claude TAFANI ; Antoine LASTRAJOLI à Gérard CESARI ; Santina FERRACCI à Véronique FILIPPI ; Petru VESPERINI à Vincent GAMBINI ; Ange Paul VACCA à Grégory SUSINI ; Christiane REVEST à Florence VALLI ; Etienne CESARI à Georges MELA.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Monsieur Grégory SUSINI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Etaient inscrites à l'ordre du jour les affaires suivantes :

A - Compte Rendu de Décisions n° 05/2020.

ORDRE DU JOUR

(Article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

1 - AFFAIRES CULTURELLES

Mises à disposition de salles communales - Mise à jour des tarifs.

2 - INFRASTRUCTURES - VOIRIE

Tableau de classement de la voirie communale.

3 - INTERCOMMUNALITÉ

Fixation des attributions de compensation fixées librement au profit des communes membres pour 2020.

4 - FINANCES

4.1 - Exercice 2020 - Budget principal, Décision modificative budgétaire n° 2 - Budget annexe des transports urbains, Décision modificative budgétaire n° 1 - Budget annexe de l'eau, Décision modificative budgétaire n° 1.

4.2 - Ouverture de crédits de la section d'investissement nécessaires avant l'adoption du budget primitif 2021.

4.3 - Exercice budgétaire 2020 - Créances irrécouvrables - Admissions en non-valeur.

4.4 - Régie de stationnement voie publique - Régularisation du déficit de caisse de 11.978,36 €.

5 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Validation d'un audit organisationnel et d'un audit financier.

Ont été transmis aux membres du conseil municipal les notes de synthèse et documents suivants :

1 - AFFAIRES CULTURELLES

Mises à disposition de salles communales - Mise à jour des tarifs.

- Rapport au Conseil Municipal

2 - INFRASTRUCTURES - VOIRIE

Tableau de classement de la voirie communale.

- Rapport au Conseil Municipal
- Tableau de classement des voies communales et voies à caractère de rues.

3 - INTERCOMMUNALITÉ

Fixation des attributions de compensation fixées librement au profit des communes membres pour 2020.

- Rapport au Conseil Municipal
- Procès-Verbal transmis en début de séance de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) n°5 du 17 décembre 2020 de la Communauté de Communes du Sud-Corse (CCSC).

4 - FINANCES

4.1 - Exercice 2020 - Budget principal, Décision modificative budgétaire n° 2 - Budget annexe des transports urbains, Décision modificative budgétaire n° 1 - Budget annexe de l'eau, Décision modificative budgétaire n° 1.

Articles L. 2121-25 et R. 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibérations communicables en l'Hôtel de Ville – Secrétariat du Conseil Municipal.

➤ Rapport au Conseil Municipal

4.2 - Ouverture de crédits de la section d'investissement nécessaires avant l'adoption du budget primitif 2021.

➤ Rapport au Conseil Municipal

4.3 - Exercice budgétaire 2020 - Créances irrécouvrables - Admissions en non-valeur.

➤ Rapport au Conseil Municipal

4.4 - Régie de stationnement voie publique - Régularisation du déficit de caisse de 11.978,36 €.

➤ Rapport au Conseil Municipal

5 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Validation d'un audit organisationnel et d'un audit financier.

➤ Rapport au Conseil Municipal

➤ ***Nota : le document finalisé a été transmis par envoi séparé ainsi qu'en début de séance.***

N° DÉLIBÉRATION ET OBJET

RAPPORTEUR : Dumenica VERDONI

N° 20/156/AFF CULT

AFFAIRES CULTURELLES

Mises à disposition de salles communales - Mise à jour des tarifs.

La grille tarifaire modifiée de location des équipements culturels est approuvée comme suit :

DESIGNATION DES LOCAUX	TARIFS (arrondi à l'euro)								
	TARIF 1			TARIF 2			TARIF 3		
	1/2 journée	Journée	A partir du 3 ^{ème} jour	1/2 journée	Journée	A partir du 3 ^{ème} jour	1/2 journée	Journée	A partir du 3 ^{ème} jour
SALLE POLYVALENTE									
Salle polyvalente (Ancienne caserne des pompiers)	150 €	300 €	240 €	125 €	250 €	200 €	100 €	200 €	160 €
CENTRE CULTUREL									
Amphithéâtre Centre culturel	871 €	1743 €	1394 €	581 €	1163 €	930 €	465 €	930 €	744 €
Espace rencontre/caféteria	114 €	228 €	182 €	95 €	190 €	152 €	76 €	152 €	122 €
Foyer/hall d'exposition	185 €	369 €	295 €	154 €	308 €	246 €	123 €	246 €	197 €
Salle de réunion	26 €	53 €	42 €	22 €	44 €	35 €	18 €	35 €	28 €
MURATEDDU MAIRIE ANNEXE									
Salle étage 1	25 €	50 €	40 €	21 €	42 €	34 €	17 €	34 €	27 €
Salle étage 2	48 €	95 €	76 €	40 €	79 €	64 €	32 €	64 €	51 €
U PRICOGHJU									
Salle RDC	27 €	55 €	44 €	23 €	46 €	37 €	18 €	37 €	30 €
USPIDALI									
Petite salle 1	18 €	36 €	29 €	15 €	30 €	24 €	12 €	24 €	19 €
Petite salle 2	17 €	35 €	28 €	14 €	29 €	23 €	12 €	23 €	18 €
Grande salle	40 €	80 €	64 €	33 €	66 €	53 €	27 €	53 €	42 €

* Ces tarifs s'entendent :

- hors prestation technique communale (sonorisation et lumières) : 550 € pour l'amphithéâtre / 250 € pour les autres espaces et salles.
- hors prestation logistique communale (prêt de tables et de chaises) : 150 €.
- hors chèque de caution : 3.000 € pour l'amphithéâtre du centre culturel / 1.000 € pour les autres espaces.

** Une majoration de 10 % sera également appliquée, à tous les tarifs, lorsque le demandeur se situe en dehors du territoire communal.

La délibération n° 17/040/AFF CULT du 30 mars 2017 modifiant les tarifs de mise à disposition des équipements culturels est abrogée.

Sont intervenus : Dumenica VERDONI, Georges MELA.

Adopté à l'unanimité

RAPPORTEUR : Jacky AGOSTINI

N° 20/157/INF-VOI

INFRASTRUCTURES - VOIRIE

Tableau de classement de la voirie communale.

Le tableau de classement de la voirie communale est approuvé.

Le Maire est autorisé à entreprendre toutes démarches et signer toutes procédures rendant applicable ce tableau de classement sur le territoire communal.

N° DÉLIBÉRATION ET OBJET

L'ensemble des concessionnaires, des services gestionnaires de réseaux et des usagers sur le territoire communal, seront informés que ce tableau entrera en vigueur dès lors qu'il sera revêtu du caractère exécutoire.

Sont intervenus : Jacky AGOSTINI, Nathalie APOSTOLATOS, Georges MELA.

Adopté à l'unanimité

RAPPORTEUR : Jacky AGOSTINI

N° 20/158/INTERCO

INTERCOMMUNALITÉ

Fixation des attributions de compensation fixées librement au profit des communes membres pour 2020.

Le dispositif d'attribution de compensation fixé librement tel qu'acté par la Communauté de Communes du Sud-Corse pour l'année 2020 est approuvé, soit un coût d'un montant de 1.073.832,07 € pour la Ville de Porto-Vecchio.

Sont intervenus : Jean-Christophe ANGELINI, Jacky AGOSTINI, Georges MELA.

Adopté à l'unanimité

RAPPORTEUR : Jacky AGOSTINI

N° 20/159/F

FINANCES

Exercice 2020 - Budget principal, Décision modificative budgétaire n° 2 - Budget annexe des transports urbains, Décision modificative budgétaire n° 1 - Budget annexe de l'eau, Décision modificative budgétaire n° 1.

Il est approuvé la décision modificative budgétaire n° 2 pour le budget principal, n° 1 pour le budget annexe des Transports Urbains et n° 1 pour le budget annexe de l'Eau pour l'exercice 2020, telles que détaillées ci-dessous :

BUDGET PRINCIPAL

En dépenses d'investissement, les crédits des opérations d'ordre qui n'ont pas été utilisés sont diminués. Au niveau du chapitre 16, le rajout de 1.000,00 € concerne le compte 165 pour permettre le remboursement des cautions des badges rendus (accès centre-ville). Les opérations d'investissement sont rééquilibrées malgré des surconsommations sur les programmes suivants : grosses réparations et acquisitions diverses voirie, création de voirie, grosses réparations et acquisitions diverses bâtiments communaux, informatisation des services, rénovation Chapelle Sainte-Croix, lancement des études pour la cuisine centrale, grosses réparations et acquisitions diverses écoles, extension de l'éclairage public, grosse réparations et acquisitions diverses culture, construction de la médiathèque (relèvement des crédits au niveau de l'AP/CP recadrée lors du vote en septembre), acquisition de véhicules, et études PLU.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT			
Chapitre	BP 2020 + DM1	Proposition DM2	TOTAL
040 - Opérations de transfert entre les sections	271.284,00 €	- 15.000,00 €	256.284,00 €
041 - Opérations d'ordre interne entre sections	617.704,00 €	- 220.295,92 €	397.408,08 €
16 - Remboursement d'emprunts	1.375.097,53 €	1.000,00 €	1.376.097,53 €
20 - Immobilisations incorporelles	1.840.293,69 €	173.591,00 €	2.013.884,69 €
21 - Immobilisations corporelles	8.405.164,72 €	225.565,31 €	8.630.730,03 €
23 - Immobilisations en cours	3.443.040,82 €	12.294,07 €	3.455.334,89 €
TOTAL MOUVEMENT		177.154,46 €	

Concernant les recettes d'investissement, le virement de la section de fonctionnement (021) est diminué de 1.000.000,00 € pour absorber l'attribution de compensation négative résultant du transfert de l'OMT à compter du 1^{er} janvier 2020. Cette perte de recette est compensée par un recours équivalent à l'emprunt. Le chapitre 16 est donc augmenté de 1.734.520,19 € dont 734.520,19 € pour l'équilibrage des opérations d'investissement.

RECETTES D'INVESTISSEMENT			
Chapitre	BP 2020 + DM1	Proposition DM2	TOTAL
021 - Virement de la section de fonctionnement	1.594.234,12 €	- 1.000.000,10 €	594.234,02 €
041 - Opérations d'ordre interne entre sections	618.104,00 €	- 427.302,10 €	190.801,90 €
10 - Dotations et fonds divers	5.850.511,86 €	- 144.058,00 €	5.706.453,86 €
13 - Subventions d'investissement	5.278.209,40 €	13.994,47 €	5.292.203,87 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	1.894.229,30 € *	1.734.520,19 €	3.628.749,49 €
TOTAL MOUVEMENT		177.154,46 €	

* Montant corrigé de la DM1 par la présente, le chapitre 16 n'incluait que l'article 1641.

N° DÉLIBÉRATION ET OBJET

Dans la section de fonctionnement, en dépenses, les charges à caractère générales sont augmentées de 118.621,46 € pour permettre aux services de finir l'année sereinement. Les charges de personnel sont diminuées de 32.000 € (charges de personnel pour patinoire). L'atténuation de produit est augmentée de 241.920,26 €. Cette somme correspond à ce que la Ville aura à verser à la Communauté de Communes du Sud-Corse au titre de l'attribution de compensation négative après la réunion de la CLECT n° 5 (suite au transfert de l'OMT).

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT			
Chapitre	BP 2020 + DM1	Proposition DM2	TOTAL
011 - Charges à caractère générale	4.919.612,00 €	118.621,46 €	5.038.233,46 €
012 - charges de personnel	14.067.720,00 €	- 32.000,00 €	14.035.720,00 €
014 - Atténuation de produits	680.000,00 €	241.920,26 €	921.920,26 €
023 - Virement à la section d'investissement	1.594.234,12 €	- 1.000.000,10 €	594.234,02 €
65 - Autres charges de gestion courante	2.082.420,00 €	- 19.618,01 €	2.062.801,99 €
67 - Charges exceptionnelles	729.276,71 €	- 9.283,00 €	719.993,71 €
TOTAL MOUVEMENT		- 700.359,29 €	

S'agissant des recettes de fonctionnement, la décision modificative n° 2 prend acte de l'impact très conséquent de la crise sanitaire sur le chapitre 70 (produits des services, du domaine et ventes diverses) qui se voit pratiquement divisé par 2 (1.9M sur un exercice normal).

Le chapitre 73 subit la baisse de l'attribution de compensation notifiée initialement à 858.079,74 €. La prévision de la Taxe de Séjour est relevée au niveau de 2019, en application du dispositif de compensation COVID inscrit dans la loi de finances rectificative 3 du 30 juillet 2020.

Le chapitre 74 présente une augmentation de 197.674,09 €. Ce résultat est principalement justifié par des augmentations de recettes au niveau du FCTVA fonctionnement et par le maintien des participations de la CAF sur l'exercice 2019, malgré la crise sanitaire. De plus, les compensations versées par l'Etat pour les exonérations de taxe d'habitation et de taxes foncières sont en augmentation. La compensation de l'Etat pour les achats de masques pendant la crise sanitaire ne s'élève qu'à 20.341,86 €.

Enfin, les recettes exceptionnelles augmentent de 88.798,87 € sous l'impulsion des remboursements d'indemnités journalières, de l'intégration des recettes de la régie de l'ex-OMT (22.483 €) et des frais d'enlèvement des véhicules.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
Chapitre	BP 2020 + DM1	Proposition DM2	TOTAL
013 - Atténuation de charges	1.500,00 €	257,05 €	1.757,05 €
042 - Opérations de transfert entre sections	271.284,00 €	- 15.000,00 €	256.284,00 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	1.394.968,00 €	- 231.403,10 €	1.163.564,90 €
73 - Impôts et taxes	18.836.837,83 €	- 748.888,24 €	18.087.949,59 €
74 - Dotations et participations	2.918.139,90 €	197.674,09 €	3.115.813,99 €
75 - Autres produits de gestion courante	362.473,00 €	8.196,23 €	370.669,23 €
76 - Produits financiers	750,00 €	5,81 €	755,81 €
77 - Produits exceptionnels	151.000,00 €	88.798,87 €	239.798,87 €
TOTAL MOUVEMENT		- 700.359,29 €	

BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS URBAINS

La DM1 du budget des Transports prend acte de la progression de la recette générée par le versement mobilité.

DÉPENSES D'EXPLOITATION			
Chapitre	BP 2020	Proposition DM1	TOTAL
011 - Charges à caractère général	440.500,00 €	143.609,11 €	584.109,11 €
TOTAL MOUVEMENT		143.609,11 €	

RECETTES D'EXPLOITATION			
Chapitre	BP 2020	Proposition DM1	TOTAL
73 - Produits issus de la fiscalité	450.000,00 €	143.609,11 €	593.609,11 €
TOTAL MOUVEMENT		143.609,11 €	

N° DÉLIBÉRATION ET OBJET**BUDGET ANNEXE DE L'EAU**

DÉPENSES D'EXPLOITATION			
Chapitre	BP 2020	Proposition DM1	TOTAL
011 - Charges à caractère général	40.000,00 €	- 25.000,00 €	15.000,00 €
012 - Charges de personnel	46.000,00 €	25.000,00 €	71.000,00 €
TOTAL MOUVEMENT		0,00 €	

Le Maire est autorisé à signer toutes pièces utiles à l'exécution des présentes décisions.

Sont intervenus : Jean-Christophe ANGELINI, Jacky AGOSTINI, Georges MELA.

Adopté à l'unanimité

RAPPORTEUR : Jacky AGOSTINI

N° 20/160/F

FINANCES

Ouverture de crédits de la section d'investissement nécessaires avant l'adoption du budget primitif 2021.

Pour l'exercice 2021, et préalablement à l'adoption du budget primitif, il est ouvert en section d'investissement selon les modalités prévues par l'article 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, des crédits à hauteur de :

Budget	Chap	Libellé	Crédits votés en 2020	Crédits ouverts
Principal	20	Immobilisations incorporelles	2.013.884,69	503.471,00
	21	Immobilisations corporelles	8.630.730,03	2.157.682,00
	23	Immobilisations en cours	3.455.334,89	863.833,00
	26	Participations et créances rattachées à des participations	10.680,00	2670,00
Assainissement	20	Immobilisations incorporelles	810.382,53	202.595,00
	21	Immobilisations corporelles	2.387.865,10	596.966,00
	23	Immobilisations en cours	3.204.523,29	801.130,00
Port de plaisance	20	Immobilisations incorporelles	249.443,40	68.237,00
	21	Immobilisations corporelles	955.897,08	361.477,00
	23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
Eau	20	Immobilisations incorporelles	186.501,32	46.625,00
	21	Immobilisations corporelles	2.362.678,95	590.669,00
	23	Immobilisations en cours	226.148,99	56.537,00
Parkings	20	Immobilisations incorporelles	22.472,75	5.618,00
	21	Immobilisations corporelles	2.683.543,43	670.885,00
	23	Immobilisations en cours	38.883,60	9.720,00
Transports urbains	20	Immobilisations incorporelles	2.000,00	500,00
	21	Immobilisations corporelles	305.408,30	76.352,00
	23	Immobilisations en cours	118.690,00	29.672,50

Est intervenu : Jacky AGOSTINI.

Adopté à l'unanimité

N° DÉLIBÉRATION ET OBJET

RAPPORTEUR : Jacky AGOSTINI

N° 20/161/F

FINANCES

Exercice budgétaire 2020 - Créances irrécouvrables - Admissions en non-valeur.

Les admissions en non-valeur sont approuvées telles que ci-dessous énoncées.

BUDGET	MONTANT
Budget principal	17.417,43 €

Est intervenu : Jacky AGOSTINI.

Adopté à l'unanimité

RAPPORTEUR : Jacky AGOSTINI

N° 20/162/F

FINANCES

Régie de stationnement voie publique - Régularisation du déficit de caisse de 11.978,36 €.

La proposition de régularisation du déficit par la constatation d'une charge exceptionnelle de 11.978,36 € à l'article 678, chapitre 67 est approuvée.

Le Maire est autorisé à signer tous documents nécessaires à cette régularisation.

Sont intervenus : Jean-Christophe ANGELINI, Jacky AGOSTINI.

Adopté à l'unanimité

RAPPORTEUR : Jean-Christophe ANGELINI

N° 20/163/AG

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Validation d'un audit organisationnel et d'un audit financier.

La présentation et les résultats de l'audit organisationnel et financier ainsi que la détermination des propositions d'actions exposées sont approuvés conformément aux votes ci-après :

1 – Le Conseil Municipal se prononce favorablement, et à l'unanimité des 18 membres présents et 13 membres représentés, sur l'audit organisationnel et les propositions d'actions présentées.

Approuvé à l'unanimité.

2 – S'agissant de l'audit financier et des propositions d'action présentées, le Conseil Municipal se prononce :

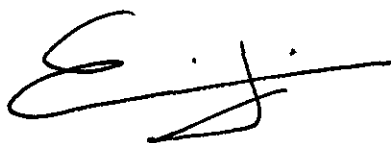
- avec un vote favorable des 15 membres présents et des 11 membres représentés de la majorité,

- et avec une abstention des 3 membres présents et des 2 membres représentés de l'opposition.

Approuvé par 26 voix POUR et 5 ABSTENTIONS : Joseph TAFANI, Christiane REVEST, Georges MELA, Etienne CESARI, Florence VALLI.

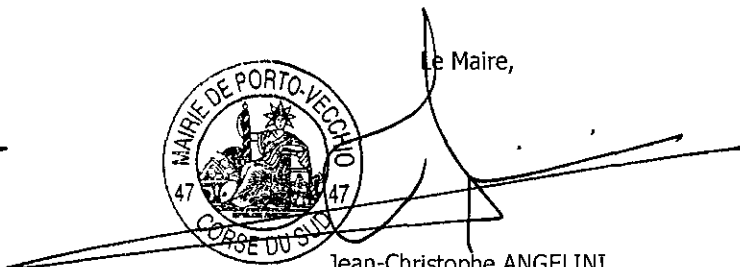
Sont intervenus : Jean-Christophe ANGELINI, Dumenica VERDONI, Jacky AGOSTINI, Vincent GAMBINI, Georges MELA.

Le secrétaire de séance,



Grégory SUSINI

Le Maire,



Jean-Christophe ANGELINI